



L'AIDAPHI

Association oeuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire Recrute pour son Service d'Investigation Educative interdépartemental 45-41 et son Service de Réparation Pénale

Poste sur le Loiret et le Loiret-et-Cher

UN TRAVAILLEUR SOCIAL (H/F)

CDI à hauteur de 0.70 ETP sur le Service de Réparation Pénale 45 complété par un 0.30 ETP sur le Service Interdépartemental d'Investigation Educative 41

Missions :

⇒ **Mesure Judiciaire d'Investigation Educative** essentiellement en Assistance Educative : Dans le cadre de cette mesure ordonnée par le Juge des Enfants, le travailleur social, en binôme avec le psychologue du service, doit recueillir des informations quant à la personnalité de chaque membre de la famille et les conditions de prise en charge du mineur. Il doit ainsi analyser la situation familiale et sociale dans laquelle ce dernier évolue afin de déterminer les éléments de danger et de rendre à travers un rapport circonstancié les préconisations, déterminées en équipe, qui seront transmises au magistrat.

⇒ Territoire de compétence Loir-et-Cher

⇒ **Mesure de Réparation Pénale** alternative à des poursuites Judiciaires : dans le cadre d'une mesure édictée par le Procureur de la République, le travailleur social, après avoir recueilli l'accord du mineur et des détenteurs de l'autorité parentale, a pour objectif d'amener le mineur à se responsabiliser, tout en prenant en compte la victime et en mobilisant les détenteurs de l'autorité parentale dans la dynamique de réparation. Il amène ainsi le mineur à restaurer son image en posant un acte positif (activité de réparation) pour donner une autre image de lui-même et s'inscrire positivement dans son environnement social. La mesure de Réparation Pénale constitue une réponse judiciaire spécifique et pédagogique, s'inscrivant dans un cadre éducatif.

⇒ Territoire de compétence : Loiret

Compétences et formations :

⇒ Diplôme d'état exigé (Assistant Social ou Educateur Spécialisé), expérience professionnelle souhaitée en protection de l'Enfance, permis de conduire indispensable.

⇒ Intégration dans une équipe pluridisciplinaire.

⇒ Aptitudes à la conduite d'entretien, à l'observation, à l'analyse des situations familiales et à la rédaction.

Rémunération :

⇒ Selon CCN 15 mars 1966

⇒ Coefficient de base 447 soit 1842 € pour un temps plein (reprise ancienneté)

Poste à pourvoir **à compter du 24 août 2020**

Adresser CV et lettre de motivation

Madame la Directrice

SIE 45-41 et SRP

9 rue Henri Lavedan 45000 ORLEANS

reparations.penales@aidaphi.asso.fr

Date 08/06/2020